Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 33 (1895)

Heft: 19

Artikel: Un glouton

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194928

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— Quant à moi, fait le régent, je suis en vacances et par conséquent parfaitement libre.

La lettre que Favey venait de recevoir était ainsi conçue:

Mon chair,

Nous ne savons pas si vous ête encore à Yverdon ou bien en roûte pour reveni, ga nous est égal. Nous veno is de recevoir de la cousine de Lyon une lettre qui nous annonce tout à cou quelle vient de descendre à l'hotet de la Monnaie, à Genève, a procsimité de la garre et quelle nous invite moi et la Marienne à aller passer quelques jours avec elle.

Elle n'est jamais revenue en Suisse depuis la mort de son mari, il y a 20 ans, et on ne peut pas lui ça refuser. Elle nous garde une chambre à deux lits pour deux personnes et nous axeptons.

Nous n'avons pas pu nous aranger avec vous pisque vous ête toujours par voye et parchemin, mais nous avons parlé à la Jeannette de l'Auberge qui vous donnera chaque jour à dinner. Quand au reste vous pouvez le faire vous même, y a toujours à la maison des œuffe et du socisson à la cheminer. Et pour le lait, si tu ne peut pas trère la chévre qui édzevatte et turle toujours quand c'est un homme qui la trèra. Dailleurs quand vous ête parti pour Paris pendant plus de trois semaines vous ne vous êtes pas tant inquiété de nous.

Et pi aumoins nous ne cométron pas de ces choses comme les hommes qui ne pensent qu'au mal; nous reviendrons comme nous sommes naie.

Notre dépar est ficsé à demain... Chacun son tour et nous vous saluons ensemble amiqualement tout de même. ELISE.

(A suivre).

La bastonnade dans les régiments suisses.

Nous lisons dans les Souvenirs d'un ancien soldat suisse qui a serri en France sous l'ancien code pénal :

Au mois de décembre 1823, je fis connaître à un recruteur mon goût pour le service militaire. Ce recruteur m'ayant fait la plus belle peinture du régiment Bleuler, je lui dis : « Mais on y donne la bastonnade? » — Pas du tout, me répondit-il, les Suisses ne donnent pas de coups de bâton; il arrive très rarement que l'on bâtonne des vauriens. Ces mots ne m'effrayèrent pas.

Après qu'il m'eut promis de me recommander comme voltigeur, je souscrivis sans hésiter la capitulation pour quatre ans. Bientôt je reconnus toute mon étourderie et la fausseté des paroles de l'enrôleur. Déjà dans les premiers jours qui suivirent mon arrivée, quatre individus furent bâtonnés de main de maître, en présence de tout le régiment, sans qu'aucun eût commis la moindre infidélité. Le grenadier Walder reçut cent coups de bâton, le grenadier Schmidlin cinquante, tous deux pour avoir pris part à une querelle; le musicien Zwiki cinquante, pour avoir raisonné, et le voltigeur Weber vingt-cinq, pour être allé chercher du vin dans une rue défendue.

- Ce sont là des actes arbitraires du chef, murmurai-je doucement à l'oreille de mon voisin; punir d'une manière aussi déshonorante des Suisses libres, des républicains!
- Point du tout, me répondit-il; cette punition est indiquée dans le Code pénal de la Confédération, car on pense que la discipline fleurit mieux sous le bâton du caporal.

Sans m'expliquer plus longuement sur l'inconvenance et l'infâmie d'un pareil traitement, je fis seulement observer que depuis 1815 on ne donnait plus la bastonnade en Prusse, et qu'en France cent mille soldats n'ont jamais connu les coups de bâton.

Jean Martin, Anc. fusilier, compi•Fréd. Dumelin.

Un glouton.

Durant la période suédoise de la guerre de Trente-Ans, on raconte qu'un paysan bohémien se fit admettre dans la tente du roi de Suède, qui pour lors assiégeait Prague, sous prétexte de lui procurer le divertissement délicat de dévorer en sa présence un cochon de la plus forte taille.

Le général Kænigsmarck, l'un des plus brillants officiers de Gustave-Adolphe, était présent à la réception, et se permit de plaisanter le solliciteur. Celui ci en marqua aussitôt sa mauvaise humeur en lançant au général un regard féroce; puis se retournant vers le roi, il ajouta:

— Si Votre Majesté voulait persuader cet honnête gentilhomme de retirer seu-lement ses éperons et son épée, je me chargerais volontiers de le manger d'abord. Après nous passerions au quadrupède.

La chronique ajoute que le rustre faisait en parlant ainsi des grimaces et des contorsions de mâchoire tellement effrayantes que Kænigsmarck, si brave sur le champ de bataille, s'empressa de battre en retraite; mais elle ne dit mot de ce qu'il advint du cochon ni du paysan.

Lo sâoces son dè Bologne.

Vo sédè bin que l'est què dào sàocesson dè Bologne? C'est dài grands sàocesson qu'ont bin 'na bouna demi-auna dè long, mà que ne sont pas asse épais qu'on boutefat, et que faut copà tant minço po que sài bon, que l'ein faut bin dou ào trâi bocons po n'a bouna mooce. Y'ein a que diont qu'on lè fà avoué dè la tsai dè bourisquo et dè mulet, n'ein sé rein.

L'autro dzo, dou gaillâ qu'on a su ein

aprés étrè dài chenapans, eintront dein 'na boutequa po férè état d'ein atsetà. Quand lo boutequi lâo z'ein a z'u met on part su la trablia, ion dé stâo lulus, que volliàvè férè son farceu, ein eimpougnè ion, que fourrè ein travai dézo son bré coumeint y'ein a que mettont dài iadzo lâo bâton, et fâ âo martchand:

- Diéro cé sâocesson?
- Diéro! lo faut pézâ po savâi cein que y'ein a.
- Sein lo pézâ, diéro lo fédè vo, ôtubôtu?
- Mâ ne veindo pas ôtu-bôtu, ye vu savâi cein que veindo.
- Eh bin qu'est-te que cein vo fâ! A l'hadzà, diéro ein volliâi-vo?

Lo boutequi sè peinsâ ein li-mémo que l'ein avâi dza copà on bet et que poivè bin ein restâ trâi âo quatro livrès, et lâi fà:

- Eh bin chix francs cinquanta!
- Coumeint chix francs cinquanta! vo vo fotè dè mè; y'ein a pas po trâi francs!
- Dâo diablio que y'ein a pas po trâi francs! Bailli mè cein, que lo pézéyo?
- Ah l'est dinse, fà lo gaillà, eh bin ràva po voutron saocesson! n'ein vu rein.

Et lo retsampè su la trablia et tracè frou avoué son compagnon.

Quand sont lavi, lo boutequi preind lo sàocesson et restè tot ébaubi quand vâi que lo bet est venu petit.

Adon châotè frou, criè on garde-police que passâvè, lâi montrè lè gaillà qu'aviont couâite dè camina et lai contè l'afférè.

La police sè met à lâo trossès, lè racrotsè, et m'einlévinè s'on ne trâovè pas dein lo pantet dè veste dè ion dè clliào chenapans on bet dè sâocesson dè duè livrè. Tandi que lo pandoure distiutàvè avoué lo marchand, avoué lo sàocesson dézo son brè, l'autra tsaravoûta que verounâvè pè derrâi son compagnon, avâi saillâi son couté et einmottâ lo bet que saillessâi pè derrâi.

Coumeint bin vo peinsâ, lè dou cocardiers ont étâ menâ ào pousto.

Une amusante expérience sur la différence de densité des liquides.

— Prenez deux verres à pied, en cristal, après vous être assuré que les bords en sont bien rodés, bien réguliers pour être appliqués l'un contre l'autre. Remplissez complètement l'un d'eau, l'autre de vin. Cela fait, déposez sur le verre qui contient de l'eau une carte de visite un peu résistante et, en appuyant légèrement dessus avec le plat de la main, retournez vivement le verre sens dessus dessous. Si l'opération a été bien conduite, la carte doit adhérer entièrement et maintenir l'eau, en vertu du phénomène de la pression atmosphérique. Posez ensuite avec délicatesse le verre